

TARIFS ANNUELS 2023-2024



Contribution Familiale

(Externe - Demi-pensionnaire - Interne)

Ecole:	750,00 €
Collège :	1 014,00 €
Lycée :	1 083,00 €

La contribution familiale est toujours due, quel que soit le régime de l'élève. A cela s'ajoute suivant les cas : soit la demi-pension, soit la pension.

C'est la contribution des familles pour les frais de fonctionnement non pris en charge par l'Etat. Les salariés des établissements d'enseignement privés catholiques, bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale, **sur présentation d'une attestation de l'employeur (à fournir chaque année)**. Celle-ci ne peut se cumuler avec la réduction pour autres enfants scolarisés.

RÉDUCTION

Pour tout élève qui a des frères et sœurs scolarisés dans l'ensemble scolaire La Malgrange – Notre Dame de Bonsecours, il est accordé une réduction sur la contribution familiale :

- Deux enfants : 20% de réduction sur la scolarité pour le second,
- Trois enfants et plus : 40% de réduction sur la scolarité, par enfant à partir du troisième.

Régime

Demi-Pension		Pe	Pension	
Ecole Notre-Dame de I	Bonsecours	Collège & lycée :		
4 repas	1 030,00 €	4e-3e-2nde	4 208,00 €	
3 repas	772,30 €	1 ère _ Tale	5 251,00 €	
2 repas	515,00 €	•		
Collège : 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{èr}	ne	Informat	ions diverses	
4 repas	1 078,56 €		nnelle comprend 4 repas par	
3 repas	808,92€		semaine. Il est possible de moduler aux conditions	
2 repas	539,28 €	suivantes: 2 ou 3 repas hebdomadaires à jour fixe.		
Collège & lycée : 3 ^{ème} ,	2 ^{nde}	Dour los ronas occasionn	als il faut cráditor la parta	
4 repas	1 048,60 €	•	Pour les repas occasionnels, il faut créditer le porte- monnaie restauration de l'élève, par CB, via votre compte	
3 repas	786,45 €	EcoleDirecte. Repas occasionnel école : 8,00 €.		
2 repas	524,30 €			
Lycée: 1 ^{ère} , T ^{ale}		Repas occasionnel collè	ège/lycée : 7,90 €.	
4 repas	1 018,64 €	Un élève pourra être accueilli au self avec son rep		
3 repas	763,98€		n médicale et sur autorisation	
2 repas	509,32€	expresse du chef d'établissement (sécuri alimentaire). Une participation financière se		
La demi-pension correspond au prix du repas ainsi qu'à la surveillance des enfants sur la pause méridienne.		1 1/ 6 111	·	
		Les élèves internes de terminale et de première, sont en chambre individuelle, en fonction des places disponibles.		

Autres prestations

SURVEILLANCE - ÉTUDE

Ecole Notre-Dame de	e Bonsecours		Collège & lycée :
Surveillance matin	de 7h30 à 8h10	270,00 €	Etude du soir : Pour les élèves restant à l'étude après les classes, jusqu'à 18h00 ou 18h30 (surveillance, récréation, goûter et
Surveillance soir	de 16h45 à 18h00	320,00 €	
Etude (CP à CM2)	de 16h45 à 18h00	370,00 €	
Surveillance et étude occasionnelles :		8,00 €	étude), ajouter 264 €/an pour 4 soirs/semaine.

DIVERS

Fournitures : Les fournitures éventuelles (cahier de TP, livret de TD...) seront facturées au cours de l'année scolaire. **Autres activités et sorties pédagogiques :** Il peut être demandé par l'établissement une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans ou hors de l'établissement (accueil d'intervenants extérieurs en musique, théâtre, chorale, visite d'un musée, voyage scolaire, etc.).

Le montant de ces activités « extra-pédagogiques » varie selon la nature de l'activité.

Collège & lycée :

Cotisation EPS: La cotisation pour l'EPS représente 34 €/an.

Pour les sixièmes : Un voyage obligatoire est organisé en début d'année scolaire. Son coût moyen sur les dernières années est de 220 €.

Pour les sixièmes et les nouveaux collégiens : Les nouveaux élèves du collège seront équipés d'un chromebook. Le financement de celui-ci se fera sur deux ans. Le tarif moyen, sur les dernières années, est de 225 €/an. Le chromebook est dû en totalité en cas de départ anticipé.

RÈGLEMENT

Prélèvement automatique : Tous les 10 du mois (d'octobre à juin inclus) le prélèvement interviendra sur votre compte bancaire selon les factures émises par l'économat.

Un prélèvement anticipé est effectué mi-septembre. Il représente 10 % de la contribution familiale + 10 % de la demi-pension.

Les frais bancaires engendrés par le rejet d'un prélèvement seront facturés aux familles.

RÉDUCTION POUR ABSENCE

Contribution familiale : Un trimestre commencé est dû en entier.

Demi-pension: Toute absence pour maladie, **d'une semaine minimum**, ouvre droit à une réduction de 5 € par repas sur la période d'absence. Pour les internes, la réduction forfaitaire sera de 15 € par jour. Il est de votre responsabilité d'en avertir l'économat (mail ou courrier).

CHANGEMENT DE RÉGIME

Sauf cas spéciaux, étudiés conjointement par la famille et le chef d'établissement, le régime choisi au moment de l'inscription ou de la réinscription ne peut être changé en cours d'année. Un dédit pourra éventuellement être demandé aux familles.

BOURSES NATIONALES

Des bourses nationales peuvent être accordées au collège et au lycée. Les familles sont avisées des dates de demande de dossier par le secrétariat.

APEL

La cotisation pour l'association des parents d'élèves sera facturée en début d'année scolaire, pour l'ainé uniquement. Celle-ci est de 20 € par an.

Les familles qui ne souhaitent pas adhérer à l'association des parents d'élèves doivent le signaler à l'économat avant le 1^{er} octobre 2023.